CHARENTE
LE DÉPARTEMENT

ACCORD CADRE A MARCHES SUBSEQUENTS

Groupement de commande pour l'achat d'électricité et de gaz naturel à l'usage des collèges et bâtiments du Département et des établissements publics rattachés

REGLEMENT DE CONSULTATION

Pouvoir adjudicateur :

Groupement de commande
(coordonnateur du groupement : DEPARTEMENT DE LA CHARENTE)

Procédure utilisée :

Appel d'offres ouvert
Articles R2124-2 1°, R2161-2 à R2161-5 du Code de la commande publique

Date et heure limites de remise des propositions :

Vendredi 27 Novembre 2026 à 12 h 00

Sommaire

ARTICLE 1. OBJET DE LA CONSULTATION 3

Objet et étendue de l'accord-cadre 3

Type d'accord-cadre 3

Publicité 3

Division en lots 3

Nomenclature européenne 3

Date prévisionnelle de commencement des livraisons 4

ARTICLE 2. CONDITIONS DE LA CONSULTATION 4

Délai minimum de validité des offres 4

Conditions de participation des concurrents 4

Langue et devise pouvant être utilisées dans la candidature ou l'offre 4

Acceptation des variantes 4

ARTICLE 3. CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION 4

ARTICLE 4. PROCEDURE 5

ARTICLE 5. CONTENU DES CANDIDATURES ET DES OFFRES 5

Pièces de la candidature 5

Pièces de l'offre 7

ARTICLE 6. SELECTION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES 7

Examen des candidatures 7

Sélection des titulaires de l'accord-cadre 8

ARTICLE 7. MODALITES ET DELAIS DE REMISE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES 10

ARTICLE 8. NEGOCIATION 10

ARTICLE 9. RECOURS 11

ARTICLE 10. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES 11

ARTICLE 1. OBJET DE LA CONSULTATION

Objet et étendue de l'accord-cadre

La présente consultation vise à conclure un accord-cadre dont l'objet, décrit plus précisément dans le CCATP, est la fourniture et l'acheminement d'électricité et/ou de gaz naturel pour l'ensemble des sites des membres du groupement de commande constitué de :

- Département de la Charente, coordonnateur,
- Agence technique départementale de la Charente,
- Etablissement public administratif du Chambon,
- Centre universitaire de la Charente,
- Charente eaux,
- Association de gestion du restaurant inter-administratif de la Charente.

La liste détaillée des sites concernés par la fourniture d'électricité est fournie en ANNEXE 1, de gaz est fournie en ANNEXE 2.

Chaque adhérent du groupement sera amené à notifier et à exécuter le marché portant sur les prestations le concernant.

Type d'accord-cadre

Le présent accord-cadre précède la passation des marchés subséquents de fourniture. L'accord-cadre et ses marchés subséquents sont conclus en application des articles L. 2125-1, et R. 2162-1 à R2162-12 du Code de la commande publique (ci-après CCP).

Il s'agit d'un accord-cadre dont les marchés subséquents seront passés sans minimum et avec maximum annuel de 15 GWh pour l'électricité et 20 GWh pour le gaz, conclu avec quatre titulaires maximum par lot, par le coordonnateur au nom du groupement, sous réserve d'un nombre suffisant d'offres.

Les marchés subséquents issus du présent accord cadre seront attribués dans les conditions définies au CCATP.

Publicité

Conformément à la règlementation, le présent accord-cadre a fait l'objet d'une publication d'un avis d'appel à concurrence au Journal officiel de l'Union européenne et au BOAMP.

Division en lots

Le présent accord-cadre fait l'objet de 2 lots :

- Lot 1 : fourniture d'électricité
- Lot 2 : fourniture de gaz naturel

Nomenclature européenne

- 09310000-5 : Électricité

- 09123000-7 : Gaz naturel

Date prévisionnelle de commencement des livraisons

Au 1 janvier 2028 pour l'électricité et au 1 juillet 2027 pour le gaz naturel, en application des marchés subséquents correspondants et des dates de résiliation des contrats antérieurs le cas échéant.

ARTICLE 2. CONDITIONS DE LA CONSULTATION

Délai minimum de validité des offres

Durée de validité des offres : **90 jours** à compter de la date limite de réception des offres. Ce délai ne concerne que l'offre remise pour le présent accord-cadre, et non les marchés subséquents pris sur son fondement.

Conditions de participation des concurrents

Forme juridique que devra revêtir le groupement : Groupement solidaire.
Le Pouvoir Adjudicateur interdit aux candidats de présenter leurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements. Le Pouvoir Adjudicateur interdit aux candidats de présenter leurs offres en agissant à la fois en qualité de membres de plusieurs groupements.

Langue et devise pouvant être utilisées dans la candidature ou l'offre

Les propositions doivent être rédigées en langue française. Le pouvoir adjudicateur conclura l'accord cadre en euro.

Acceptation des variantes

Au stade de la consultation pour l'accord cadre, aucune variante n'est autorisée.

L'acheteur se réserve la possibilité de solliciter une variante facultative, dans les conditions définies au CCATP. Aucune variante à l'initiative du candidat ne sera acceptée.

ARTICLE 3. CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- Le Règlement de Consultation ;
- L'Acte d'Engagement ;
- Le Cahier des Clauses Administratives et Techniques Particulières (CCATP) ;
- L'annexe 1 - Liste des sites et caractéristiques pour la fourniture d'électricité ;
- L'annexe 2 - Liste des sites et caractéristiques pour la fourniture de gaz naturel ;
- L'annexe 3 - Autorisation accès données GRD
- L'annexe 4 - Tableau répartition ACC
- Les bordereaux des prix unitaires (BPU) ;
- Les Détails estimatifs destinés au seul jugement des offres (DQE),
- Le Cadre de réponse à compléter pour chacun des lots.

L'attention des candidats est appelée sur le fait que le pouvoir adjudicateur pourra apporter, au plus tard six (6) jours avant la date limite de réception des offres, des compléments aux documents de la consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié ou complété.

Dans le cadre du présent appel d'offres, le coordonnateur du groupement de commande autorise les candidats à demander aux gestionnaires des réseaux de distribution d'électricité et de gaz les données de consommation des points de livraison listés en ANNEXES 1 et 2 : PRM, Courbes de charges, Puissances souscrites, Index, Options tarifaires d'acheminement, consommation annuelle de référence etc.

Cette autorisation est consentie jusqu'à la date limite de remise des offres indiquée en page 1 du présent RC.

ARTICLE 4. PROCEDURE

Le présent accord-cadre est passé en application d'une procédure d'appel d'offres ouvert.

La procédure se déroulera comme suit :

1er temps : Passation d'un accord-cadre multi-attributaires :

- Analyse des candidatures et des offres ;
- Choix des attributaires par la CAO du coordonnateur ;
- Notification de l'accord-cadre aux sociétés titulaires (au maximum 4 pour chacun des lots).

2e temps : Passation d'un marché subséquent avec l'une des sociétés titulaires de l'accord cadre :

- Le coordonnateur du groupement de commande fait parvenir aux candidats retenus les conditions spécifiques du marché subséquent pour une remise en concurrence conformément au Code de la commande publique ;
- Les sociétés remettent une offre financière qui les engage ;
- Choix de l'attributaire par la CAO du coordonnateur ;
- Information de l'attributaire du marché subséquent dans le délai de validité de l'offre, les entreprises non-retenues étant également informées de cette décision et des motifs du choix. L'acte d'engagement sera notifié via la plateforme de dématérialisation de l'acheteur.

3e temps : Pendant la durée de validité de l'accord-cadre, les membres du groupement de commande pourront procéder à la passation d'autant de marchés subséquents que nécessaire, en application de la procédure ci-avant.

ARTICLE 5. CONTENU DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Pièces de la candidature

Le candidat produira les pièces suivantes, toutes datées et signées :

- Lettre de candidature (DC1 disponible sur http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat)
- Déclaration du candidat (DC2 disponible sur

http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat)

OU

- Document Unique de Marché Européen (DUME)

Nota : La réponse par le Document Unique de Marché Européen (DUME) est fortement recommandée. Le DUME est un formulaire standard de l'Union Européenne qui peut être utilisé pour candidater aux marchés publics.

Pour renseigner votre DUME, il vous suffit de vous rendre sur le profil d'acheteur : http://marchespublics.lacharente.fr et de choisir le DUME comme modalité de réponse. Le DUME est notamment pré-rempli sur la base du numéro SIRET. Il permet de :

- *bénéficier d'une reprise des données légales de l'entreprise (raison sociale, adresse, mandataires sociaux)*
- *bénéficier d'une reprise des données concernant la taille de l'entreprise et son chiffre d'affaires global*
- *d'attester du respect des obligations sociales et fiscales grâce à une requête automatisée auprès des administrations concernées (DGFIP, ACOSS).*

Il vous appartiendra de compléter les informations manquantes dans la liste ci-après.

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

- Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus à l'article R2143-3 du Code de la commande publique.

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire

- Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat respecte les dispositions de la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes.

- Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat établi à l'étranger respecte l'obligation prévue à l'article R1263-12-1 du code du travail relatif au travail détaché.

- Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L 5212-1 à L 5212-11 du code du travail

- Les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat tel qu'un extrait Kbis, un pouvoir et/ou une délégation de pouvoir.

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années

- Certificats de qualifications professionnelles et références des 3 dernières années. Le Pouvoir Adjudicateur précise que la preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de prestations attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat, dans le cadre de marchés multi sites comparables

- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature.

- Une copie de l'autorisation d'exercer l'activité d'achat pour revente d'électricité (art. L.333-1 du code de l'énergie) et l'autorisation de fourniture de gaz naturel (art. L.443-1).

Les certificats ou la déclaration mentionnés aux articles R2143-6 à R2143-10 du Code de la commande publique seront remis par le candidat retenu dans le délai de 5 jours à compter de la demande présentée par le représentant légal du pouvoir adjudicateur.

Pièces de l'offre

L'offre du candidat comprendra :

- L'Acte d'Engagement (AE) : à compléter, dater et signer par les représentants qualifiés des candidats ayant vocation à être titulaires de l'accord-cadre ;
- Le Cahier des Clauses Administratives et Techniques Particulières (CCATP) accepté sans aucune modification (néanmoins toute anomalie ou omission doit être signalée par les candidats avant la signature de l'accord-cadre) ;
- L'Annexe 1 ou l'Annexe 2 acceptée sans aucune modification ;
- Le Bordereau des Prix Unitaires (BPU) complété ;
- Le Détail estimatif destiné au seul jugement des offres (DQE) vérifié (les renseignements portés au BPU alimenteront automatiquement le DQE) ;
- Le Cadre de réponse complété par le candidat, présentant les éléments permettant d'apprécier la valeur technique et environnementale de son offre au regard des critères de jugement définis ci-après.

 Les candidats devront compléter le cadre de réponse au format Excel en décrivant les modalités selon lesquelles ils entendent réaliser l'ensemble des prestations, conformément aux exigences et dispositions du CCATP.

 Les candidats pourront, s'ils le souhaitent, joindre un mémoire technique complémentaire au format PDF. Dans ce cas, les éléments développés dans ce document devront être référencés précisément dans le cadre de réponse Excel, afin de permettre leur identification et leur prise en compte lors de l'analyse des offres.

ARTICLE 6. SELECTION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Examen des candidatures

Les critères relatifs à la candidature sont les compétences professionnelles, techniques et financières. Le pouvoir adjudicateur vérifiera :

- la recevabilité des candidatures et le caractère complet du dossier,
- la capacité des candidats à exécuter la prestation.

L'analyse se fera au vu des pièces présentées par les candidats, en réponse à celles demandées ci-dessus.

Sélection des titulaires de l'accord-cadre

Ce jugement sera effectué dans les conditions prévues à l'article R2152-7 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

Critères de sélection des candidatures

Ne seront pas admises :

- les candidatures qui ne sont pas recevables en application des articles R2143-6 et suivants du Code de la commande publique ;
- les candidatures qui ne présentent pas de garanties techniques et financières suffisantes.

Pour l'examen des garanties techniques, il pourra être tenu compte des conditions de déroulement des marchés que le candidat a exécuté pour la personne publique.

Critères de jugement des offres pour l'attribution de l'accord-cadre :

Le pouvoir adjudicateur choisira l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères suivants avec leur pondération :

Valeur financière sur 10 points

Le montant total utilisé pour l'analyse des offres sera établi sur la base des prix unitaires complétés par le candidat dans le bordereau des prix unitaires. Ces prix seront appliqués automatiquement aux quantités détaillées dans le DQE pour la période considérée.
Les prix présentés intégreront les services indiqués dans le cadre de réponse des offres de l'accord-cadre et répondront au minimum aux exigences du marché subséquent et de l'accord-cadre.
L'analyse des offres financières sera basée sur les prix annuels en € TTC définis par les prix unitaires appliqués aux quantités déclarées tels que présentées dans le Détail Estimatif Quantitatif.

La notation se fera sur 10 points de la manière suivante :

Note = 10 x (montant total le plus bas / montant total du candidat)

Cette offre n'engage pas le candidat pour la future consultation des marchés subséquents mais a pour vocation de s'assurer du bon remplissage du BPU et la cohérence des prix proposés.

Valeur technique et environnementale sur 90 points

La valeur technique de l'offre sera évaluée au regard du cadre de réponse complété par le candidat et de ses annexes éventuelles, selon les critères suivants :

Critères	Sous critères	Nbre points
1 - Qualité de la relation client	1.1. Réactivité / délais d'exécution des prestations 1.2. Méthodologie de transition entre ancien et nouveau contrat – gestion de la bascule (procédure, délais) 1.3. Seuil de flexibilité pour l'ajout / la suppression de points de livraison (PDL) 1.4. Procédure d'ajout ou de suppression de points de livraison (PDL) et délais de chaque intervenant 1.5. Suivi et gestion du périmètre, suivi de la flexibilité 1.6. Procédure d'ouverture de branchements provisoires et délais (Lot 1)	30 points
2 – Qualité, fonctionnalité, ergonomie de l'outil de suivi en ligne	2.1. Assistance à la prise en main de l'espace client 2.2. Services d'alerte 2.3. Émission et suivi des demandes en ligne 2.4. Disponibilité des données et conditions de restitution de la base de données à l'échéance du contrat 2.5. Accès et restitution des données de courbe de charge 2.6. Interopérabilité / API / export automatisé vers un système d'information énergie tiers	25 points
3 - Qualité du modèle de facturation	3.1. Personnalisation des factures 3.2. Qualité de la facturation, relevés d'index, périodicité et déclenchement de la facturation 3.3. Gestion des anomalies et des litiges	15 points
4 – Informations sur les prix	4.1. Transparence et décomposition de la formule de prix 4.2. Gestion du mécanisme de capacité (Lot 1) 4.3. Information des membres du groupement sur les évolutions réglementaires pouvant impacter le marché 4.4. Accompagnement aux décisions de fixation des prix dans le cadre d'une variante de type « Offre à clic	10 points
5 – Performance environnementale	5.1. Moyens permettant d'accompagner les membres dans le suivi de leur performance environnementale 5.2. Formation / accompagnement à la sobriété énergétique et à la maîtrise de la demande d'énergie	10 points

La pondération des sous-critères figure dans le cadre de réponse annexé au présent règlement de consultation.

Pour attribuer la note sur chaque sous-critère, il sera fait application des coefficients suivants :

Niveau de la note coefficient	Evaluation
0	Inacceptable, non conforme
0,25	Acceptable mais présence de réserves significatives
0,5	Correcte, réserves mineures
0,75	Conforme au CCATP
1	Supérieur aux exigences du CCATP

La notation se fera sur 90 points de la manière suivante :

Note = 90 x (note technique et environnementale du candidat / note technique et environnementale la plus importante)

ARTICLE 7. MODALITES ET DELAIS DE REMISE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

La remise des offres se fera **de manière électronique exclusivement**. La remise des offres par voie papier n'est pas autorisée.

Remise des plis par voie électronique :

Conformément aux dispositions de l'article R2132-7 du Code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur accepte la transmission des offres par voie électronique à l'adresse https://marchespublics.lacharente.fr et selon les conditions générales d'utilisation de la plateforme de dématérialisation du Département accessibles sur le lien suivant : http://www.marches-publics.info/kiosque/conditions-generales.pdf

Dans cette hypothèse, il est recommandé aux candidats de ne pas transmettre leur offre en «dernière minute» et de s'être assurés par un test préalable qu'ils maîtrisent bien le mode de fonctionnement de la plateforme.

Copie de sauvegarde

Tout opérateur économique candidat peut envoyer une copie de sauvegarde, sur un support physique numérique, ou sur papier. Celle-ci doit être placée dans un pli fermé, et comporter, **obligatoirement** :

- la mention lisible à l'extérieur : "**Copie de Sauvegarde**"
- toute indication permettant d'identifier l'**objet** de la consultation (référence profil d'acheteur AWS, objet exact du marché public ou accord-cadre) et l'**identité** du candidat.

Cette « copie de sauvegarde » sera ouverte si un programme informatique malveillant est détecté dans les candidatures ou les offres transmises par voie électronique, OU si une candidature ou une offre électronique est reçue de façon incomplète, hors délais ou n'a pu être ouverte, sous réserve que la transmission de la candidature ou de l'offre électronique ait commencé avant la clôture de la remise des candidatures ou des offres.

La copie de sauvegarde peut être envoyée, ou remise à l'adresse ci-après, sous réserve du respect de la date et heure limites indiquées sur la page de garde du présent règlement :

Adresse postale	Adresse physique
DEPARTEMENT DE LA CHARENTE **PÔLE RESSOURCES / D.J.C.P** **Service de la commande publique** **31 boulevard Emile Roux** **CS 60 000** **16917 ANGOULÊME CEDEX**	**DEPARTEMENT DE LA CHARENTE** **PÔLE RESSOURCES / D.J.C.P** **Service de la commande publique** **36 rue de l'Arsenal** **Bureau 1.06** **16000 ANGOULÊME**

ARTICLE 8. NEGOCIATION

Aucune négociation ne sera faite.

ARTICLE 9. RECOURS

Instance chargée des recours :

Tribunal Administratif de Poitiers

15, rue de Blossac

86000 Poitiers

Courriel : ta-poitiers@juradm.fr

Tél. 0549607919 - +33 549607919

Fax 0549606809 - +33 549606809

URL: http://poitiers.tribunal-administratif.fr/

Les recours peuvent être introduits devant le Tribunal Administratif de POITIERS sur le fondement :

- soit de l'article L 551-1(référé précontractuel) du code de justice administrative jusqu'à la signature du contrat ;

- soit de l'article R 421-1 du Code de justice administrative dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la décision de rejet de la candidature ou de l'offre ;

- soit de l'article L551-13 (référé contractuel) du code de justice administrative dans un délai de 31 jours au plus tard suivant la publication d'un avis d'attribution du contrat ou, pour les marchés fondés sur un accord-cadre ou un système d'acquisition dynamique, suivant la notification de la conclusion du contrat. En l'absence de publication de l'avis ou de la notification, la juridiction peut être saisie jusqu'à l'expiration d'un délai de six mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat.

Ce recours contre la validité du contrat devant le juge du plein contentieux peut être assorti le cas échéant d'une demande de suspension sur la base de l'article L 521 -1 du Code de justice administrative.

Ce recours contentieux peut également être adressé via l'application internet Télérecours citoyens, à l'adresse suivante : www.telerecours.fr.

Tout recours contentieux notifié au pouvoir adjudicateur devra obligatoirement l'être à l'adresse suivante : marchespublics@lacharente.fr

ARTICLE 10. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous les renseignements d'ordre administratif et technique qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats sont invités au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des offres à passer par le module « Correspondre avec l'acheteur» de la plateforme : http://marchespublics.lacharente.fr

Signature du marché

Si le candidat n'a pas signé l'acte d'engagement **à l'aide d'un certificat électronique** au stade de la remise des offres, et s'il est déclaré attributaire, il sera invité à le faire selon l'un des scénarii suivants :

- si l'attributaire signe l'acte d'engagement avec son certificat de signature

électronique, il le renvoie sur le profil d'acheteur ;

- Si l'attributaire signe l'acte d'engagement rematérialisé au format papier, il le renvoie par voie postale.

Dans les deux cas, il joint le document relatif aux pouvoirs des personnes habilitées à engager le candidat (statuts, extrait Kbis, pouvoir interne à la société), et en cas de groupement, l'habilitation du mandataire s'il signe seul l'offre pour le groupement.

Précisions sur la signature électronique

Afin de faciliter l'exploitation des documents électroniques par la personne publique, il est recommandé à l'attributaire de privilégier la signature électronique **au format PAdES (se reporter à l'annexe « comment signer électroniquement »)**.

Pour vous procurer un certificat de signature électronique, consultez la liste publiée par l'ANSSI à l'adresse : https://www.ssi.gouv.fr/administration/visa-de-securite/visas-de-securite-le-catalogue/ .

☐ **Rappels importants :**

- Une signature manuscrite scannée n'a pas d'autre valeur que celle d'une simple copie.

- Seul l'acte d'engagement doit être signé, les autres pièces constitutives du contrat (CCATP, BPU/DQE, cadre de réponse,…) devant être simplement listées dans ce document.

- La signature d'un fichier compressé n'emporte pas signature des documents qui y sont contenus.